



# AVIS AUX NAVIGATEURS

## ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



## GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

### SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité .....	1 – 2
Partie 2 Corrections aux cartes .....	3 – 8
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques .....	9 – 11
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	12 – 14

Direction générale des programmes maritimes  
Aides à la navigation

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

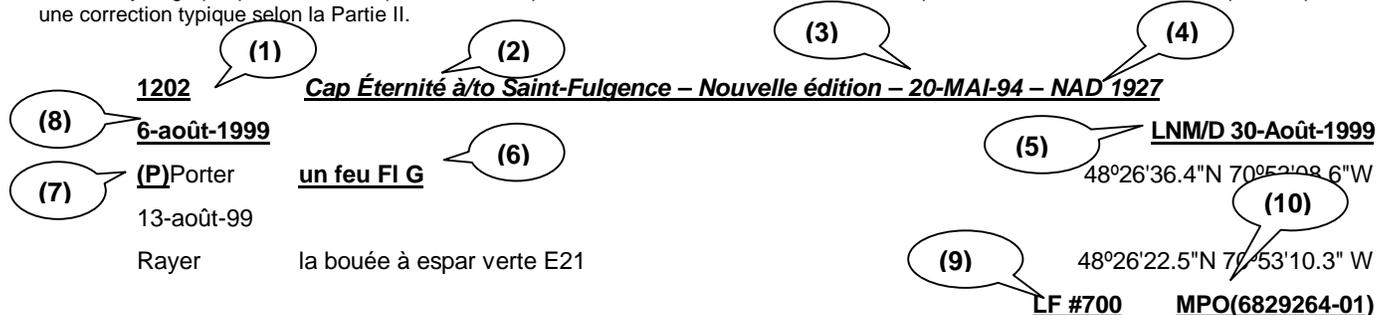
**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

**NOTA: This publication is also available in English.**

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



- 1 - Numéro de la carte
- 2 -Titre de la carte
- 3 -Date de la dernière nouvelle édition de la carte
- 4 -Niveau de référence
- 5 -Dernière correction

- 6 - Modification de la carte
- 7 - Type d'avis
- 8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte
- 9 - Numéro du Livre des feux/
- 10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNMD** ou (**L**)dernier (**N**)Avis aux (**9M**)navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-6285

#### Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>  
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

#### Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR  
Agent d'information opérationnelle  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

#### Pacifique

Centre régional d'information maritime - (CRIM)  
Sans frais dans la région de la Colombie-britannique 1-800-889-8852  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453  
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca  
Information - Avis à la navigation  
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh2.htm>

## SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

<b>Tableau des stations de référence du DGPS au Canada</b>						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

## **ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE**

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

## **SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS**

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

## **DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS**

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

### **User informations / Renseignements sur l'utilisateur**

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

### **Anomaly report / Rapport d'anomalie**

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: \_\_\_\_\_

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_ No / Non \_\_\_

Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: \_\_\_\_\_

Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

### **Weather conditions / Conditions météo**

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS

Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.

Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_

Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_ UTC

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

### **User equipment informations / Renseignements sur l'équipement**

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch  
Department of Fisheries and Oceans  
200 Kent Street, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes  
Ministère des Pêches et Océans  
200, rue Kent, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

**Canada**

**Legend/Légende**

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

## **AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS**

### **Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne**

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

#### **1. Aides à la navigation superflues**

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

## 2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

## 3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

## NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

## **RÉGION DE TERRE-NEUVE**

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
C.P. 5667  
St. John's, TN  
A1C 5X1

## RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

**L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.**

<b>MESURES</b>
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
C.P. 1000  
Dartmouth, NE  
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

## RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1- Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2- a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2- b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3- Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 un site ne sera plus abandonné	3	nil
4- Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5- Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
101 boulevard Champlain  
Québec, QC  
G1K 7Y7

## **RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE**

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - [www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm) - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
201 Front Street North, suite 703  
Sarnia, ON  
N7T 8B1

N<sup>os</sup> de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N<sup>o</sup> de télécopieur : (519) 383-1989

### **GRANDS LACS - Niveau d'eaux**

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry                              |
| 3) Chenal Big Dog       | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation      | 6) Passe Seven Mile                        |
| 7) Chenal Shebeshekong  | 8) Passe Shoal                             |
| 9) Hangdog              | 10) Norgate                                |
| 11) Chenal Cunninghams  | 12) Passe Rogers                           |
| 13) Chenal Parting      | 14) Baie Beaverstone                       |
| 15) Chenal Lansdowne    |  |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196

Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865

Al Dion - Surintendant régional - Sarnia ( 519) 393-1859

**ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS**  
**CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES**

Surintendant, Informations et publications  
 Direction générale des programmes maritimes  
 Garde côtière canadienne  
 Ministère des Pêches et Océans  
 Ottawa, Ontario  
 K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037  
 Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

**ÉDITION DE L'EST** (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) \_\_\_\_\_

**ÉDITION DE L'OUEST** (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

**AJOUTER** \_\_\_\_\_ **MODIFIER** \_\_\_\_\_ **RETIRER** \_\_\_\_\_ **QUANTITÉ** \_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .

**N<sup>o</sup> d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....**

**ou**

**Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.**

## INDEX

<b>CANADA - Hausses tarifaires pour les ports publics.....</b>	<b>1</b>
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK - Maces Bay - Pocologan Island - Aides à la navigation à être supprimées.....</b>	<b>1</b>
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE - Baie de Fundy - Avon River - Aides à la navigation à être supprimées.....</b>	<b>2</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens. ....</b>	<b>1</b>

## INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1509	3,4				
2043	4				
L/C 2200	4				
L/C 4003	4				
L/C 4011	4				
4115	4,5				
4117	5,6				
4124	6				
4306	6				
4474	6				
4491	6				
4617	6				
L/C 4845	6,7				
4854	7				
4855	7				
4858	7				
4911	7				
L/C 4913	8				
6100	8				

## **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens.**

Les Tables des marées et courants pour l'année 2001 ont été publiées en sept volumes.

Volume 1 - Atlantic Coast and Bay of Fundy/Côte de l'Atlantique et Baie de Fundy

Volume 2 - Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent

Volume 3 - St. Lawrence and Saguenay Rivers/Fleuve Saint-Laurent et rivière Saguenay

Volume 4 - Arctic and Hudson Bay/l'Arctique et la Baie d'Hudson

Volume 5 - Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia/Détroits de Juan de Fuca et de Georgia

Volume 6 - Discovery Passage and West Coast of Vancouver Island/Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver

Volume 7 - Queen Charlotte Sound to Dixon Entrance/Queen Charlotte Sound à Dixon Entrance

## **CANADA - Hausses tarifaires pour les ports publics.**

À la suite des consultations publiques approfondies qui ont eu lieu au cours de l'été et de l'automne 1999, le ministre des Transports a autorisé une majoration des droits exigés dans les ports publics de 5 % par année pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002. La hausse tarifaire pour le deuxième exercice, déjà approuvée pour les ports publics de Transports Canada, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2001. De ce fait, tous les droits exigés dans les ports publics seront majorés de 5 % le 1<sup>er</sup> avril 2001, sauf les droits pour les services publics et les autres services qui demeureront inchangés. Ces hausses viseront, par conséquent, les droits de port, de quaiage, d'amarrage, d'entreposage et de transfert exigés aux installations portuaires et aux ports publics de Transports Canada.

Les droits révisés ne visent que les ports régionaux, locaux et éloignés qui continuent de relever de Transports Canada. Ils ne s'appliquent ni aux administrations portuaires canadiennes, ni aux sites ayant été cédés, ni aux installations que d'autres ministères ou des entités privées possèdent et exploitent.

Les avis relatifs aux droits exigés dans les ports publics sont affichés sur le site Web de Transports Canada à <http://www.tc.gc.ca/PortPrograms/Fr/Menu.htm>. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Transports Canada  
Directrice  
Sociétés et biens portuaires  
330, rue Sparks  
Place de Ville -- Tour « C »  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N5  
N<sup>o</sup> de télécopieur : (613) 954-0838

## **NOUVEAU-BRUNSWICK - Maces Bay - Pocologan Island - Aides à la navigation à être supprimées.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Carte 4116

La bouée à espar rouge KE12 de Pocologan Northwest (45°06'28" N 66°34'34" W).

La bouée conique rouge KE10 de Pocologan Southwest Coastal (45°06'03" N 66°34'30" W).

**PARTIE 1 – Édition 01/2001**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Services à la navigation maritime, Garde côtière canadienne, Zone de Fundy, B.P. 7730, Station A, Saint-Jean, N.-B., E2L 4X6, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

**NOUVELLE-ÉCOSSE - Baie de Fundy - Avon River - Aides à la navigation à être supprimées.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Carte 4140

Le signal de brume de Horton Bluff (L.F. 188) (45°06'30".7 N 64°13'31".2 W).

Le feu de Hantsport (L.F. 187) (45°04'00".9 N 64°10'14" W).

Le feu de Mitchener Point (L.F. 186) (45°02'38" N 64°08'47" W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Services à la navigation maritime, Garde côtière canadienne, Zone de Fundy, B.P. 7730, Station A, Saint-Jean, N.-B., E2L 4X6, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**1509 - Rapides du Cheval Blanc - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983**

05-JAN-2001.

LN/D. 20-OCT-2000

(P)Remplacer	la profondeur de 0 mètre 9 décimètres par 0 mètre 7 décimètres	45°31`03.1"N 073°50`16.8"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une profondeur de 0 mètre 6 décimètres	45°31`02.4"N 073°50`14.1"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	la profondeur de 2 mètres 3 décimètres par 1 mètre 9 décimètres	45°31`03.3"N 073°50`11.5"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	la profondeur de 4 mètres 1 décimètre par 3 mètres 6 décimètres	45°31`04.4"N 073°50`16.2"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`03.6"N 073°50`06.0"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`03.7"N 073°50`01.1"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	la profondeur de 2 mètres 3 décimètres par 1 mètre 9 décimètres	45°31`05.9"N 073°50`08.2"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`06.3"N 073°50`00.2"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`05.5"N 073°49`50.1"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	la profondeur de 1 mètre 8 décimètres par 0 mètres 6 décimètres	45°31`05.8"N 073°49`53.0"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`07.8"N 073°49`47.2"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`03.6"N 073°50`03.7"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`08.0"N 073°49`43.6"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	la profondeur de 0 mètre 7 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	45°31`05.6"N 073°50`02.9"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`05.9"N 073°49`55.2"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure.	

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`02.9"N 073°50`07.3"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure	
(P)Porter	une roche à fleur d'eau	45°31`03.8"N 073°50`04.9"W
	Une annexe graphique incluant ce changement sera disponible à une date ultérieure	
Rayer	la balise de jour postérieure	45°31`08.3"N 073°49`23.0"W
	Un projet d'implantation d'un nouvel alignement est en cours.	
Rayer	la balise de jour antérieure	45°31`08.0"N 073°49`26.5"W
	Un projet d'implantation d'un nouvel alignement est en cours.	
<b>1509 - E à F - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 18-MAI-1990 - NAD 1983</b>		
05-JAN-2001.		LNm/D. 20-OCT-2000
ANNULER	Haut-fond 0.7 mètre	45°42`01.0"N 073°31`49.0"W
	Par cette annulation, l'avis 1746(T)/98 est annulé.	
Remplacer	la profondeur de 1 mètres 3 décimètres par une roche dangereuse submergée de 0 mètre 4 décimètres	45°41`59.1"N 073°31`51.7"W
<b>2043 - Lower Niagara River and Approaches - Carte Nouvelle - 29-NOV-1968 - Nad 1927</b>		
19-JAN-2001.		LNm/D. 22-SEP-2000
Coller	l'annexe graphique ci-incluse	43°14`30.0"N 079°03`30.0"W
<b>L/C2200 - Lake Huron/Lac Huron - Nouvelle édition - 01-MAI-1987 - Nad 1927</b>		
05-JAN-2001.		LNm/D. 09-JUN-2000
Porter	une zone dangereuse de tir	joignant 45°17`00.0"N 083°00`00.0"W 45°20`24.0"N 082°31`18.0"W 44°31`00.0"N 082°19`54.0"W et 44°27`42.0"N 082°47`08.0"W
Porter	"WARNING: Unexploded ordnance may exist in this area. Anyone finding unexploded ordnance should notify the nearest U.S. Coast Guard or law enforcement facility."  "AVERTISSEMENT: L'artillerie non explosée peut exister dans cette zone. N'importe qui trouvant de l'artillerie non explosée devrait informer le service le plus proche de la Garde côtière des États-Unis ou d'application de loi."	44°39`00"N 83°37`30"W (env.)
Porter	"See WARNING / Voir AVERTISSEMENT"	44°56`00.0"N 082°39`00.0"W
<b>L/C4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - Nad 1927</b>		
19-JAN-2001.		LNm/D. 08-DEC-2000
Modifier	Fl (2) 25M pour lire, Fl (2) 18M	44°34`06.0"N 067°22`00.0"W
<b>L/C4011 - Approaches to/Approches à Bay of Fundy - Nouvelle édition - 31-OCT-1997 - NAD 1983</b>		
19-JAN-2001.		LNm/D. 05-MAY-2000
Modifier	Fl (2) 20s 91ft 25M pour lire, Fl (2) 20s 91ft 18M	44°34`08.0"N 067°21`50.0"W
<b>4115 - PASSAMAQUODDY BAY AND/ET ST CROIX RIVER - Carte Nouvelle - 31-DEC-1999 - NAD 1983</b>		
12-JAN-2001.		LNm/D. 30-JUN-2000
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée S16	45°09`57.0"N 067°09`42.0"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse, rouge, FIR, marquée S16	45°09`51.0"N 067°09`38.0"W
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée S24	de 45°09`51.0"N 067°13`23.0"W à 45°09`49.5"N 067°13`25.0"W

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée S28	de 45°10`17.0"N 067°14`21.0"W à 45°10`21.0"N 067°14`27.0"W
Modifier	S18 pour lire S18/2 vis-à-vis la bouée à espar de tribord	45°10`13.7"N 067°11`55.9"W
Remplacer	la bouée charpente de bâbord à cloche lumineuse verte, FI G, marquée S5, par une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée S5	45°02`18.3"N 066°53`55.9"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée S18	45°10`00.0"N 067°11`30.0"W
Remplacer	la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge, FI R, marquée S14 par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée S14	45°08`29.1"N 067°08`18.3"W
Remplacer	la bouée charpente de tribord à cloche, lumineuse rouge, FI R, marquée S12, par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée S12	45°07`25.2"N 067°07`08.9"W

**4115 – Todd's Point – Carte Nouvelle – 31-DEC-1999 – NAD 1983**

12-JAN-2001.		LNM/D. 30-JUN-2000
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée S16	45°09`57.0"N 067°09`42.0"W
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée S16	45°09`51.0"N 067°09`38.0"W

**4117 - Saint John Harbour and Approaches / et les approches - Carte Nouvelle - 28-OCT-1988 - NAD 1983**

12-JAN-2001.		LNM/D. (2103-1999)
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres, 9 décimètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°15`07.9"N 066°02`54.8"W
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres, 9 décimètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°15`11.6"N 066°02`57.7"W
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres, 9 décimètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°15`14.2"N 066°02`58.7"W
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres, 9 décimètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°15`19.0"N 066°02`57.4"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`20.1"N 066°02`19.6"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`09.6"N 066°02`33.0"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 2 décimètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`08.1"N 066°02`37.4"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`12.1"N 066°02`35.4"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`15.2"N 066°02`36.9"W
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	45°16`18.6"N 066°02`33.2"W

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

(T)Porter	une profondeur de 5 mètres	45°16`09.3"N 066°02`27.4"W
	Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	
(T)Porter	une profondeur de 4 mètres, 8 décimètres	45°16`02.5"N 066°02`28.9"W
	Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	
(T)Porter	une profondeur de 5 mètres, 1 décimètre	45°15`59.1"N 066°02`36.6"W
	Un récent sondage indique que les profondeurs existent dans la zone de dragage.	
<b>4124 – Letete Passage, Letang Harbour and/et Blacks Harbour – Nouvelle édition – 07-AVR-2000 – NAD 1983</b>		
12-JAN-2001.		
Remplacer	la bouée charpente de bâbord à cloche lumineuse verte, FI G marquée S5, par une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée S5	45°02`18.3"N 066°53`55.9"W
<b>4306 – Strait of Canso and/et Southern Approches/et les approches sud – Nouvelle édition – 14-JUN-1985 – Nad 1927</b>		
05-JAN-2001. LNM/D. (1502-1999)		
Modifier	F Y pour lire, FI Y	45°38`46.3"N 061°24`34.4"W
<b>4306 – Canso Lock and St. George's Bay – Nouvelle édition – 14-JUN-1985 – Nad 1927</b>		
05-JAN-2001. LNM/D. (1502-1999)		
Modifier	F Y pour lire, FI Y	45°38`46.3"N 061°24`34.0"W
<b>4306 – Canso Lock and Causeway/Ecluse et Chaussee Surelevee De Canso – Nouvelle édition – 14-JUN-1985 – Nad 1927</b>		
05-JAN-2001. LNM/D. (1502-1999)		
Modifier	F Y pour lire, FI Y	45°38`46.3"N 061°24`34.4"W
<b>4474 – Baie de la Tabatière – Nouvelle édition – 28-MAI-1999 – NAD 1983</b>		
05-JAN-2001.		
(P)Porter	des infrastructures portuaires	034°35', 388m du coin Sud-Ouest de la cartouche
	Des modifications aux infrastructures portuaires ont été apportées. Une nouvelle portion de quai et un mur de pierre ont été ajoutés au sud du quai public. Une annexe graphique incluant les changements susmentionnés sera disponible à une date ultérieure.	
<b>4491 – Malpeque Bay – Carte Nouvelle – 06-MAI-1966 – Nad 1927</b>		
05-JAN-2001. LNM/D. (919-1999)		
Rayer	le feu antérieur d'alignement	46°32`20.4"N 063°39`44.0"W
	Le feu antérieur de l'alignement a été supprimé. L'alignement de route et la légende "Lights in line" doivent être rayés.	
Rayer	le feu postérieur d'alignement	46°32`15.8"N 063°39`38.2"W
	Le feu postérieur de l'alignement a été supprimé. L'alignement de route et la légende "Lights in line" doivent être rayés.	
<b>4617 - Long Harbour, Erco Wharf - Nouvelle édition - 19-MAI-1989 - Nad 1927</b>		
05-JAN-2001. LNM/D. (1920-1999)		
Rayer	la profondeur de 6 brasses	47°25`16.7"N 053°49`32.0"W
Porter	une épave montrant une portion de sa superstructure	47°25`16.1"N 053°49`32.1"W
<b>L/C4845 - Renews Harbour to/ Motion Bay - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983</b>		
19-JAN-2001. LNM/D. 08-DEC-2000		
Porter	un feu, FI R	47°10`48.3"N 052°50`37.2"W

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**L/C4845 - Lumley Cove - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983**

19-JAN-2001.		LNM/D. 08-DEC-2000
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée MF4, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée MF4	46°58`16.0"N 052°56`39.5"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée MF6, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée MF6	46°58`14.5"N 052°56`44.5"W
Remplacer	la bouée à espar de tribord, marquée MF2, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée MF2	46°58`17.0"N 052°56`35.0"W

**L/C4845 - Bay Bulls and/et Witless Bay - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983**

19-JAN-2001.		LNM/D. 08-DEC-2000
Porter	un feu, FI R	47°16`41.8"N 052°49`24.7"W

**4854 - Catalina Harbour to/à Inner Gooseberry Island - Carte Nouvelle - 25-AVR-1997 - NAD 1983**

12-JAN-2001.		LNM/D. 01-SEP-2000
Rayer	la zone de mouillage	48°30`48.0"N 053°29`36.0"W

**4855 - Bonavista Bay - Southern Portion/Partie Sud - Carte Nouvelle - 06-JUN-1997 - NAD 1983**

12-JAN-2001.		LNM/D. (2361-1999)
Rayer	la zone de mouillage	48°30`48.0"N 053°29`36.0"W

**4858 - Greenspond Harbour to/a Pound Cove - Carte Nouvelle - 25-DEC-1998 - NAD 1983**

19-JAN-2001.		LNM/D. (1334-1999)
Rayer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée JG3	49°04`00.8"N 053°33`44.5"W
Porter	une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée JG3	49°04`00.8"N 053°33`44.5"W
19-JAN-2001.		LNM/D. (1334-1999)
Modifier	FI pour lire QR	49°04`04.6"N 053°33`35.4"W
Modifier	FR pour lire FI R	49°07`15.8"N 053°36`28.4"W
26-JAN-2001.		LNM/D. 19-JAN-2001
Rayer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée JV5	49°06`40.9"N 053°36`16.0"W
Porter	une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée JV5	49°06`41.6"N 053°36`16.8"W

**4858 - Valleyfield - Carte Nouvelle - 25-DEC-1998 - NAD 1983**

19-JAN-2001.		LNM/D. (1334-1999)
Modifier	FR pour lire FI R	49°07`15.8"N 053°36`28.4"W

**4911 - Entrée à/ Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 07-MAI-1993 - NAD 1983**

05-JAN-2001.		LNM/D. 22-DEC-2000
Déplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, QG, marquée M13	de 47°07`48.1"N 064°59`19.6"W
		à 47°07`47.3"N 064°59`20.6"W
05-JAN-2001.		LNM/D. 22-DEC-2000
Déplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée M15	de 47°08`25.3"N 065°00`17.9"W
		à 47°08`29.3"N 065°00`23.6"W
12-JAN-2001.		LNM/D. 05-JAN-2001
Rayer	la bouée charpente de bâbord lumineuse, verte, FIG, marquée M15.5	47°08`31.7"N 065°00`28.3"W

**PARTIE 2 – Édition 01/2001  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**L/C4913 - Caraquet Harbour, Baie des Shippegan et/and Miscou Harbour - Carte Nouvelle - 07-AOU-1992 - NAD 1983**

19-JAN-2001.

LN/D. (1960-1999)

Rayer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse, rouge et blanche, Mo(A),  
marquée EN

47°50`43.0"N 064°55`24.5"W

Porter une bouée charpente de mi-chenal lumineuse, rouge et blanche,  
Mo(A), marquée EN

47°50`42.2"N 064°55`15.6"W

**6100 - Saint-Félicien - Feuille 3 - Carte Nouvelle - 15-MAI-1987 - Nad 1927**

05-JAN-2001.

LN/D. 13-OCT-2000

(P)Modifier Marina de Saint-Félicien

041°30', 686 mètres du coin Sud-ouest  
du cadre

Des modifications aux infrastructures de la marina ont été apportées.  
Le brise-lames a été supprimé et un ponton a été ajouté. Une  
nouvelle édition incorporant ces modifications sera disponible à une  
date ultérieure.

**PARTIE 4 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 4 — Après le paragraphe 4 (ré: Correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/2000)  
Insérer: *Cartes 7000, 7065, 7066, 7481, 7482*

**AURAIT DÛ LIRE**

Page 4 — Après le paragraphe 34  
Insérer: *Cartes 7000, 7065, 7066, 7481, 7482*

Page 64 — Après le paragraphe 132

Insérer: 132.1 **Simik Island** (68°32'N, 89°52'W) et **Iglulik Island** sont deux îles du groupe qui entoure St. Peter Bay.

132.2 Du Nord, on accède au village de Pelly Bay en passant au Nord de Simik Island.

132.3 **Avertissement.** — Des **hauts-fonds** dangereux gisent près de l'accès Nord. (C00-090.1)

132.4 **Alignement lumineux.** — L'alignement lumineux de Simik Island (2535, 2536) est placé sur la terre ferme au NE de Simik Island; orienté à 093°, il fait passer au Nord de Simik Island. (C00-090.2)

132.5 L'alignement lumineux de Pelly Bay (2539, 2540) est placé sur la terre ferme au SE de Simik Island; orienté à 140°, il fait passer à l'Est de Simik Island. (C00-090.3)

132.6 Du Sud, on accède au village de Pelly Bay par le passage qui longe le côté SE de Iglulik Island. (C00-090.4)

132.7 **Alignement lumineux.** — L'alignement lumineux de Desgroseillers (2537, 2538) est placé sur la terre ferme à l'Est de Simik Island; orienté à 358°, il fait passer entre deux **hauts-fonds** gisant à 0,6 mille au SW du village. (C00-090.5)

Page 262 — Après «Igludjat Islands ..... 161»

Insérer: Iglulik Island ..... 64 (C00-090.6)

Page 271 — Après «Silt Point ..... 156»

Insérer: Simik Island ..... 64 (C00-090.7)

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 93 — Paragraphe 255, ligne 8 – avant «Le chenal»

Insérer: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord JV5 (417.05) est mouillée à 0,11 mille à l'WNW de la pointe Ouest de Benburry Islet. (N2001-001.8)

Page 95 — Paragraphe 272, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord JG3 (424.52) est mouillée à 0,15 mille à l'Est de la pointe NE de Ship Island. (N2001-001.9)

**PARTIE 4 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 32 — Paragraphe 291, dernière ligne  
Ajouter: Un **feu** (483), reposant sur un mât, est placé sur  
l'extrémité du quai public. (N2001-001.0)

Page 47 — Au-dessus et au-dessous du 1<sup>er</sup> tableau  
Supprimer: Société du port  
Remplacer par: Administration portuaire (N2001-001.1)

Page 47 — Au-dessous du 2<sup>e</sup> tableau  
Supprimer: Société du port  
Remplacer par: Administration portuaire (N2001-001.2)

Page 47 — Au-dessous du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tableaux  
Supprimer: 772-4667  
Remplacer par: 738-4777 (N2001-001.3)

Page 50 — Paragraphe 37, lignes 1 et 2, et ligne 5  
Supprimer: la Société du port  
Remplacer par: l'Administration portuaire (N2001-001.4)

Page 53 — Paragraphe 62, dernière ligne  
Ajouter: Un **feu** (507.93), reposant sur un mât, est placé sur  
l'extrémité du quai public. (N2001-001.5)

Page 54 — Paragraphe 70, ligne 10 – après «tableau.»  
Insérer: Un **feu** (508.2), reposant sur un mât, est placé sur  
l'extrémité du quai public. (N2001-001.6)

Page 56 — Paragraphe 93, ligne 9  
Supprimer: Un **chenal balisé** conduit  
Remplacer par: Les **bouées** lumineuses à espar de tribord MF2,  
MF4 et MF6 (511.21, 511.22, 511.23) marquent le  
chenal conduisant (N2001-001.7)

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 22 — Après le paragraphe 54  
Insérer: <sup>54.1</sup> L'**alignement lumineux** (saisonnier) de  
L'Ange-Gardien est orienté à 023½° et se trouve sur  
la rive NW, en amont du village (46°54'N,  
71°07'W). Les feux (1949, 1950) reposent sur des  
touvelles qui portent une marque de jour orange  
fluorescent et noir. Les feux ne sont visibles que  
sur l'alignement. (L00-048.1)

**PARTIE 4 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Page 22 — Paragraphe 56, ligne 4  
Supprimer: 33 m  
Remplacer par: 32 m

(L00-048.2)

Page 33 — Paragraphe 126, ligne 7 – après «sections.»  
Insérer: La profondeur à son seuil est de 6,6 m au zéro des  
cartes.

(L00-049.1)

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 58 — Paragraphe 167, lignes 1 et 2  
Supprimer: «L'**alignement** ... antérieur»  
Remplacer par: Le feu de Whitby Harbour

(C2001-002.1)

Page 58 — Paragraphe 167, lignes 6 à 8  
Supprimer: «Le feu postérieur ... semblable.»

(C2001-002.2)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 16 — Paragraphe 4, après «VHF-FM» (Ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n°12/2000)  
Insérer: — *on demande un préavis minimal de 3 heures*

**AURAIT DÛ LIRE**

Page 16 — Paragraphe 172, ligne 4 – après «VHF-FM»  
Insérer: — *on demande un préavis minimal de 3 heures*

**PARTIE 5 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	------------------------	---	--

**TERRE-NEUVE**

417.05	Squid Rocks – Bouée lumineuse JV5	49 06 41.6 53 36 16.8	Fl G	4s	.....	.....	Verte, marquée "JV5".	Saisonnier.  Carte:4858 Éd. 01/01 (N00 - 126)
420	Valleyfield, quai	Extrémité du quai. 49 07 15.8 53 36 28.4	Fl R	4s	3.4	6	Tour à claire-voie carrée blanche.  2.1	Saisonnier.  Carte:4858 Éd. 01/01 (N00 - 254)
424	Pound Rocks	Entrée de Greenspond Harbour. 49 04 04.6 53 33 35.4	Q R	1s	7.9	.....	Tour carrée blanche.	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s. Saisonnier.  Carte:4858 Éd. 01/01 (N00 - 252)
424.52	Harbour Rock – Bouée lumineuse JG3	49 04 00.8 54 33 44.5	Fl G	4s	.....	.....	Verte, marquée "JG3".	Saisonnier.  Carte:4858 Éd. 01/01 (N00 - 118)
507.93	Whitless Bay, quai	47 16 41.8 52 49 24.7	Fl R	4s	3.0	.....	Mât cylindrique. 2.1	À longueur d'année.  Carte:4845 Éd. 01/01 (N00 - 297)
508.2	Bauline East, quai	47 10 48.3 52 50 37.2	Fl R	4s	.....	.....	Mât 2.1	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. À longueur d'année.  Carte:4845 Éd. 01/01 (N00 - 364)
511.21	Lumley Cove Outer - Bouée lumineuse MF2	46 58 17 52 56 35	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "MF2".	Saisonnier.  Carte:4845 Éd. 01/01 (N00 - 238)
511.22	Lumley Cove Middle - Bouée lumineuse MF4	46 58 16 52 56 39.5	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "MF4".	Saisonnier.  Carte:4845 Éd. 01/01 (N00 - 236)
511.23	Lumley Cove Inner - Bouée lumineuse MF6	46 58 14.5 52 56 44.5	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "MF6".	Saisonnier.  Carte:4845 Éd. 01/01 (N00 - 237)

**ATLANTIQUE**

57.9	Lower Bayside - Bouée lumineuse S12	45 07 25.2 67 07 08.9	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "S12".	À longueur d'année.  Carte:4115 Éd. 01/01 (F00 - 204)
58.6	Oak Point - Bouée lumineuse S16	45 09 51 67 09 38	Fl R	4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "S16".	À longueur d'année.  Carte:4115 Éd. 01/01 (F00 - 184)
58.7	Spruce Point - Bouée lumineuse S18	45 10 00 67 11 30	Fl R	4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "S18".	À longueur d'année.  Carte:4115 Éd. 01/01 (F00 - 189)

**PARTIE 5 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE**

700 H3432	Canal de Canso, poste d'amarrage SE.	Près de l'extrémité du poste d'amarrage SE. 45 38 46.3 61 24 34.4	FI Y	4s 4.8	.....	Mât.	Aide privée. À longueur d'année.  <b>Carte:4306</b> <b>Éd. 01/01 (G99 - 064)</b>
1070	Darnley Basin - Alignement						Rayer du Livre.  <b>Carte:4491</b> <b>Éd. 01/01 (G99 - 071,072)</b>
1071							
1173.3	Ship Channel - Bouée lumineuse M13	47 07 47.3 64 59 20.6	Q G	1s	.....	Verte, marquée "M13".	À longueur d'année. (Espar d'hiver).  <b>Carte:4911</b> <b>Éd. 01/01 (G99 - 078)</b>
1173.8	Split Shoal - Bouée lumineuse M15	47 08 29.3 65 00 23.6	FI G	4s	.....	Verte, marquée "M15".	À longueur d'année. (Espar d'hiver).  <b>Carte:4911</b> <b>Éd. 01/01 (G99 - 080)</b>
1173.9	Split Shoal - Bouée lumineuse M15.5						Rayer du Livre.  <b>Carte:4911</b> <b>Éd. 01/01 (G99 - 079)</b>

**EAUX INTÉRIEURES**

8.2	Pointe Johnson - Feu de direction	NW. de la pointe. 45 24 03 73 44 46	Q Y	1s 7.8	14	Tour cylindrique blanche, marque de jour rectangulaire orange fluorescent. 6.0	Visible sur le relèvement 248°30'. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  <b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 156)</b>
14.2	Route de Dorval – Alignement	SW. de l'île Dorval. 45 25 08.3 73 45 36.2	Q R	1s 11.0	11	Tour cylindrique blanche, marque de jour rectangulaire rouge fluorescent, bande verticale noire.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Visible sur l'alignement
14.3		043°52' 1068.8m du feu antérieur.	Q R	1s 24.2	11	Tour cylindrique blanche, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Visible sur l'alignement.  <b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 -157,158)</b>
16.1	Kahnawake – Alignement	45 24 10.3 73 47 45.7	F W Q W	9.9 1s	15 .....	Tour cylindrique blanche, marque de jour rectangulaire rouge fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement seulement. Visible 360°. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
16.2		266°36' 513.4m des feux antérieurs.	F W Q W	19.0 1s	15 .....	Tour cylindrique blanche, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement seulement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  <b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 159, 160)</b>

**PARTIE 5 – Édition 01/2001**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**EAUX INTÉRIEURES**

30.5	Pointe Fortier	NE. de la pointe. 45 21 10.9 73 53 45.4	F Y		16.8	16	Mât cylindrique blanc, marque de jour rectangulaire orange fluorescent. 9.7	Visible au centre de l'entrée Est de l'écluse de Beauharnois. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
<b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 168)</b>								
32.3	Melocheville – Alignement	45 19 10.3 73 56 33.1	F G		10.1	17	Tour cylindrique blanche, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire.	Feu de secours de nuit. Visible sur l'alignement. Saisonnier.
32.4		241°29' 1287.2m du feu antérieur.	F G		30.6	17	Tour cylindrique blanche, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire.	Feu de secours de nuit. Visible sur l'alignement. Saisonnier.
<b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 161,162)</b>								
1201	Dixie - Alignement	Sur un pilier. 45 25 16 73 44 45	Q G	1s	8.4	3	Tour cylindrique sur un dauphin à un pieu; marque de jour rectangulaire rouge fluorescent, bande verticale noire.	Visible 360°. Saisonnier.
1202		050°43' 2037.6m du feu antérieur.	Q G	1s	24.6	12	Tour à claire-voie blanche, marque de jour lattée rouge fluorescent.	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
<b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 163,164)</b>								
1213	Pointe-Claire – Quai - Alignement	Près de l'extrémité du quai. 45 25 39.8 73 49 15	F G		4.9	13	Mât cylindrique blanc, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 3.0	Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
1214		310° 33.8m du feu antérieur.	F G		7.3	13	Mât cylindrique blanc, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 4.1	Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
<b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 194,195)</b>								
1225	Pointe de Brucy	Extrémité NW. du chenal. 45 23 58.1 73 56 46.5	Q G	1s	7.2	3	Tour à claire-voie carrée blanche. 3.6	Saisonnier.
<b>Carte:1410</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 165)</b>								
1227	Sainte-Anne-de- Bellevue - Alignement	Sur la jetée NE. du canal. 45 24 19.4 73 57 27.4	Q G	1s	8.5	13	Tour cylindrique blanche, marque de jour orange fluorescent.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
1228		128° 121.9m du feu antérieur.	Q G	1s	12.4	13	Tour cylindrique blanche, marque de jour orange fluorescent.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
<b>Carte:1510</b> <b>Éd. 01/01 (L00 - 166,167)</b>								

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_

Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: \_\_\_\_\_

Objet: \_\_\_\_\_

Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : \_\_\_\_\_ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_ de 2000 \_\_\_\_\_)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_

Détails aux complètes (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

*\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.